DESCRITPTIF DES MINIMAS TECHNIQUES

15/04/2025

CRITÈRES TECHNIQUES	POINT DE RECHARGE PARTAGÉ EN RÉSIDENTIEL COLLECTIF
CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES OBLIGATOIRES	
Puissance de recharge autorisée	Entre 3,7 et 22 kW
Types de prises éligibles	Socle de prise T2S ou connecteur avec cable attaché*(1)*
Raccordement au réseau	TGBT*(2)* parties communes ou point de livraison dédié à la recharge de véhicules électriques*(3)*
Respect des normes de sécurité électrique en vigueur	Obligatoire
Système d'identification usager *(2)*	Obligatoire
Qualification de l'installateur	Obligatoire par le decret IRVE de janvier 2017 pour toute installation > 3,7 kW
Contrat de maintenance 3 ans avec a minima 1 visites/an	Obligatoire
Système de pilotage énergétique*(5)*	Obligatoire
Système de supervision	Obligatoire
Collecte des données de recharges	Obligatoire via webservice Advenir ou plateforme d'interopérabilité

(1) Seuls le connecteurs T2S avec cable attaché solidaire à la borne et compatibles avec la norme NFC 15-100 sont acceptés.
(2) Tableau Général Basse Tension. Ce tableau fait le lien entre l'arrivée du réseau public de distribution et les installations électriques privées.
(3) Les raccordements à des points de livraison d'habitations ne sont pas acceptés.
(5) Lecteur de badge sans contact compatible a minima avec la spécification technique CEN/TS/16794.
(4) Capacité à moduler la puissance appellée ou à programmer la recharge du véhicule.